

RESUMES NON TECHNIQUES

Le résumé non technique des informations visées aux II de l'article L. 122-5 a pour objet de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude.
Il est imposé par l'article R. 122-5.IV du Code de l'environnement.

Conformément à l'article R. 512-9.II du code de l'environnement, un résumé non technique explicitant la probabilité, la cinétique et les zones d'effets des accidents potentiels, ainsi qu'une cartographie des zones de risques significatifs est aussi présenté dans les pages suivantes.

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

PRESENTATION GENERALE

Raison sociale	RECORD INDUSTRY Z.I Les Triboulières 38460 Crémieu Tel : 04.74.90.52.90 / Fax : 04.74.90.52.91
Forme Juridique	SA – Société Anonyme
RCS	Bourgoin-Jallieu B 392 676 409
SIRET	392 676 409 000 31
Code NAF	25.12Z Fabrication de portes et fenêtres en métal
Capital social	750 000 €
Nom et qualité du signataire	Monsieur Markus KAST - Directeur Général Groupe
Adresse du projet	Identique à l'existant

La société RECORD INDUSTRY fait partie du groupe AGTA RECORD qui compte parmi les fabricants leaders de systèmes de portes automatiques au niveau mondial.

A son siège principal de Fehrltorf, il produit et approvisionne aujourd'hui le marché mondial via un réseau de vente comprenant 29 filiales et environ 200 revendeurs.

Le Groupe AGTA RECORD est une société anonyme qui a vu le jour en 1953, qui compte 2 100 personnes dans le monde (sites de production: Suisse, France, Allemagne, Etats-Unis, Chine) avec un chiffre d'affaires consolidé en 2014 de 290,8 millions d'euros.

L'établissement de CREMIEU est une unité de production, rattachée administrativement et financièrement à AGTA RECORD.

EFFECTIFS ET RYTHME DE TRAVAIL

L'effectif est projeté à 35 personnes (actuel : 22), avec 2 cadres, 12 administratifs et 21 opérateurs.

Les horaires de travail de RECORD INDUSTRY sont 7h - 17h.

Le nombre de jours d'ouverture de RECORD INDUSTRY par an est de 250 jours.

Aucune modification, en termes d'horaires ou de nombre de jours de fonctionnement n'est projetée dans le cadre du projet.

ACTIVITES

La société de fabrication et de commercialisation de portes souples rapides RECORD INDUSTRY (auparavant nommée IFI) a été créée en 1993 par une personne indépendante à Grenay.

Sa croissance très rapide lui a permis de racheter en 1997 la tôlerie SLER basée à Vénissieux.

L'implantation sur le site de Crémieu, en juin 1998, a permis le rapprochement physique de ces deux entités et la réalisation d'un investissement immobilier.

RECORD INDUSTRY fut rachetée fin 1998 par l'actionnaire actuel : le groupe AGTA RECORD, leader européen de la porte piétonne automatique. Elle effectue les activités suivantes :

- fabrication et commercialisation de portes souples rapides,
- fabrication et commercialisation des portes automatiques cintrées.

RECORD INDUSTRY a pris un virage essentiel dans ses activités puisqu'elle découpe et laque les structures de portes des sociétés du groupe AGTA RECORD sur le site industriel de Crémieu.

SYNTHESE DU PROCEDE DE FABRICATION

L'entreprise est, à ce jour, équipée pour la transformation de tôle aluminium, acier ou inox, principaux constituants des portes souples à ouverture rapide.

Elle dispose d'un tunnel de traitement de surfaces composé d'une cellule d'aspersion de 1 500 litres et de trois cellules d'aspersion d'eau (triple rinçage) ainsi que d'une cabine d'application de peintures poudres thermodurcissables pour pièces aluminium.

La fabrication (incluant le traitement des profils aluminium **et acier**) se divise en 4 étapes principales :

Un atelier de tôlerie qui permet de mettre en forme les différents éléments métalliques des portes rapides, et de réaliser toutes opérations, de cisailage, poinçonnage, pliage, soudage.

Un atelier traitement de surfaces pour les profilés aluminium **et acier**, équipé d'un tunnel de traitement.

Le site emploie à ce jour :

- Une cellule d'aspersion de produit dégraissant dérochant pour les profils aluminium, couplé à un bac de **1 500 litres**,
- Trois cellules d'aspersion d'eau (triple rinçage),

Le projet consiste à mettre en place :

- Une cellule d'aspersion de produit dégraissant phosphatant pour les profils acier, couplé à un bac de **1 500 litres**,
- Une cellule d'aspersion de produit de conversion pour les profils aluminium et acier, couplé à **deux bacs de chacun 1 500 litres**,
- Un tunnel de séchage.

Le volume des bacs de traitement passera, dans le cadre du projet, de 1 500 litres à **6 000 litres**, sans cyanures.

Une cabine de thermolaquage (application de peinture poudre).
Cette activité est d'ores et déjà opérationnelle sur le site.

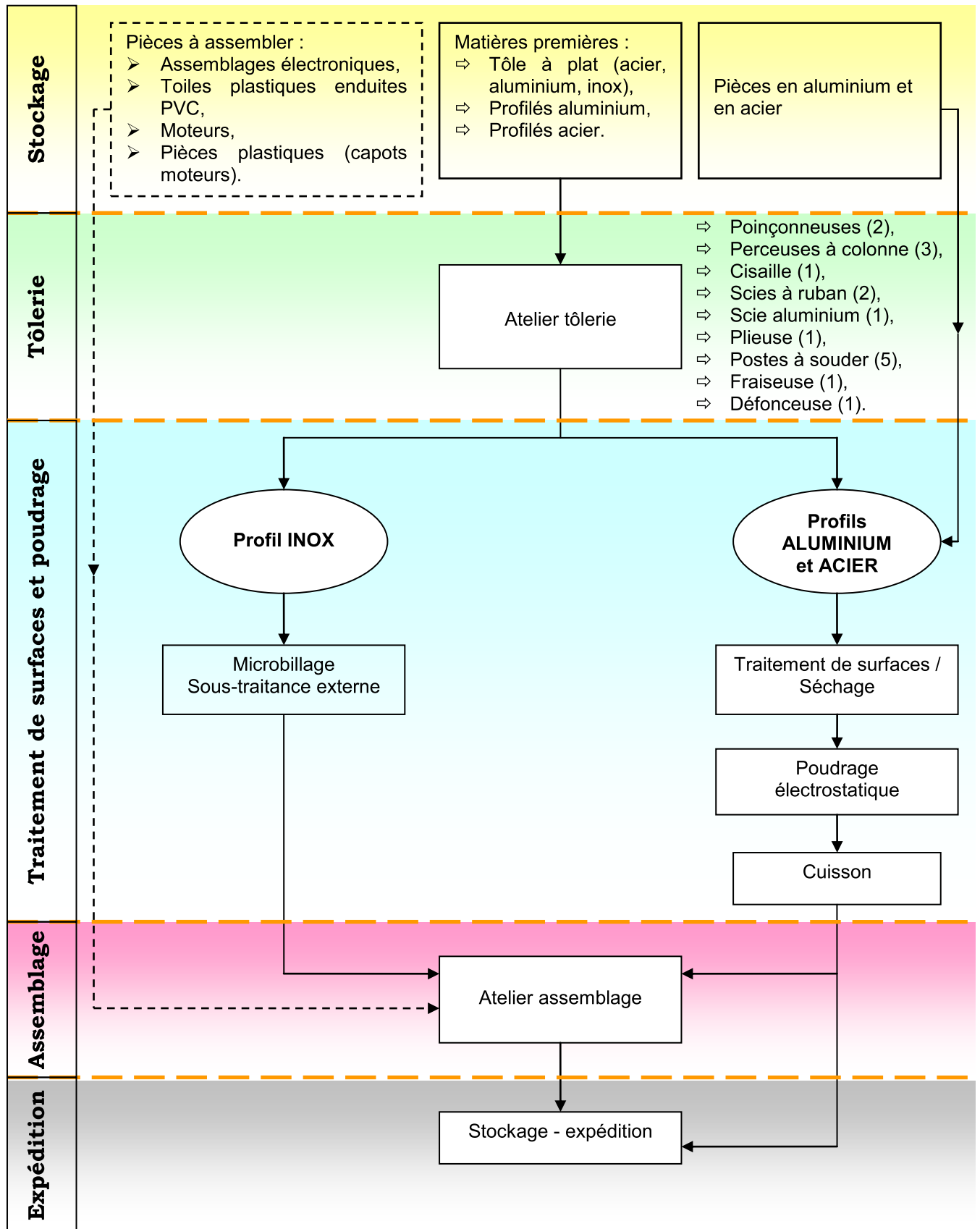
Un atelier assemblage / expédition permettant d'assembler les pièces fabriquées ainsi que les pièces venant de l'extérieur.

Les pièces métalliques, approvisionnées selon cahier des charges, arrivent sur site à l'état brut sous forme de tôles à plat et profilés.

Elles subissent à leur arrivée un contrôle avant stockage en magasin intérieur. Les produits de commerce (roulements, quincaillerie, joints, capots moteurs...) sont directement stockés en magasin.

Le logigramme du process de fabrication de RECORD INDUSTRY est présenté page suivante :

RECORD INDUSTRY – CREMIEU (38)
DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER



OBJET DE LA DEMANDE

La société RECORD INDUSTRY souhaite assurer la demande croissante de son marché (succursales du groupe), à laquelle la chaîne dans sa configuration actuelle ne permet pas de répondre, et ce, tant en termes de volume, de qualité (qualité équivalente au label QUALICOAT exigé) que de diversité des pièces à traiter.

L'augmentation des volumes à traiter, la hausse de qualité exigée et la diversité des matériaux (traitement actuel sur aluminium et projeté sur acier) font que le tunnel de traitement de surfaces ne correspond plus à la nouvelle définition des besoins.

Travailler pour des succursales du groupe, notamment à l'export, impose un niveau de qualité équivalent à celui obtenu avec un label QUALICOAT, niveau qui n'était pas dans le cahier des charges initial. Après consultations, le process adéquat permettant de travailler les nouveaux volumes d'aluminium et d'aciers, avec les niveaux de qualité exigés par le groupe tout en garantissant une productivité acceptable, impose de travailler avec une unité de laquage équipée de plusieurs cellules de traitement de surface. Le cumul des volumes de bains de ces cellules dépasseront alors les 1500 litres de la cuve de la cellule de traitement initialement retenue (aluminium uniquement).

Outre l'objectif de répondre à la demande du marché, RECORD INDUSTRY souhaite prendre en compte, dans le cadre de ce projet, les exigences réglementaires en vigueur, soit celles de l'Arrêté Sectoriel du 30 juin 2006. Cette augmentation sera donc l'occasion de prendre en considération les contraintes d'ordre constructif, de prévention des risques et de traitement de ses rejets.

L'augmentation d'activité projetée dans le domaine du traitement de surfaces par voie électrolytique et chimique sur le site de CREMIEU au régime de l'autorisation préfectorale au titre de la rubrique n°2565 de la nomenclature des installations classées, la société RECORD INDUSTRY sollicite l'autorisation d'exploiter son unité de production au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

**RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE
POUR LESQUELLES LA DEMANDE EST FORMULEE**

N° de rubrique	Intitulé	Activités exercées par RECORD INDUTRY	Régime de classement	Rayon d'affichage
2565.2.a	Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion, polissage, attaque chimique, etc.) de surfaces (métaux, matières plastiques, semi conducteurs, etc.) par voie électrolytique ou chimique, à l'exclusion du nettoyage, dégraissage, décapage de surface visées par la rubrique 2564. 2. Procédés utilisant des liquides (sans mise en oeuvre de cadmium), le volume des cuves de traitement étant : a) supérieur à 1 500 L ⇒ A (1 km) b) supérieur à 200 L mais inférieur ou égal à 1 500 L ⇒ DC	Actuelles : <ul style="list-style-type: none"> • 1 bac de dégraissant dérochant pour les profils aluminium 1 500 litres Projetées <ul style="list-style-type: none"> • 2 bacs de dégraissant et 2 bacs de conversion Volume total de bains : <p align="right">6 000 litres</p>	DC A	- 1 km

RECORD INDUSTRY – CREMIEU (38)
DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

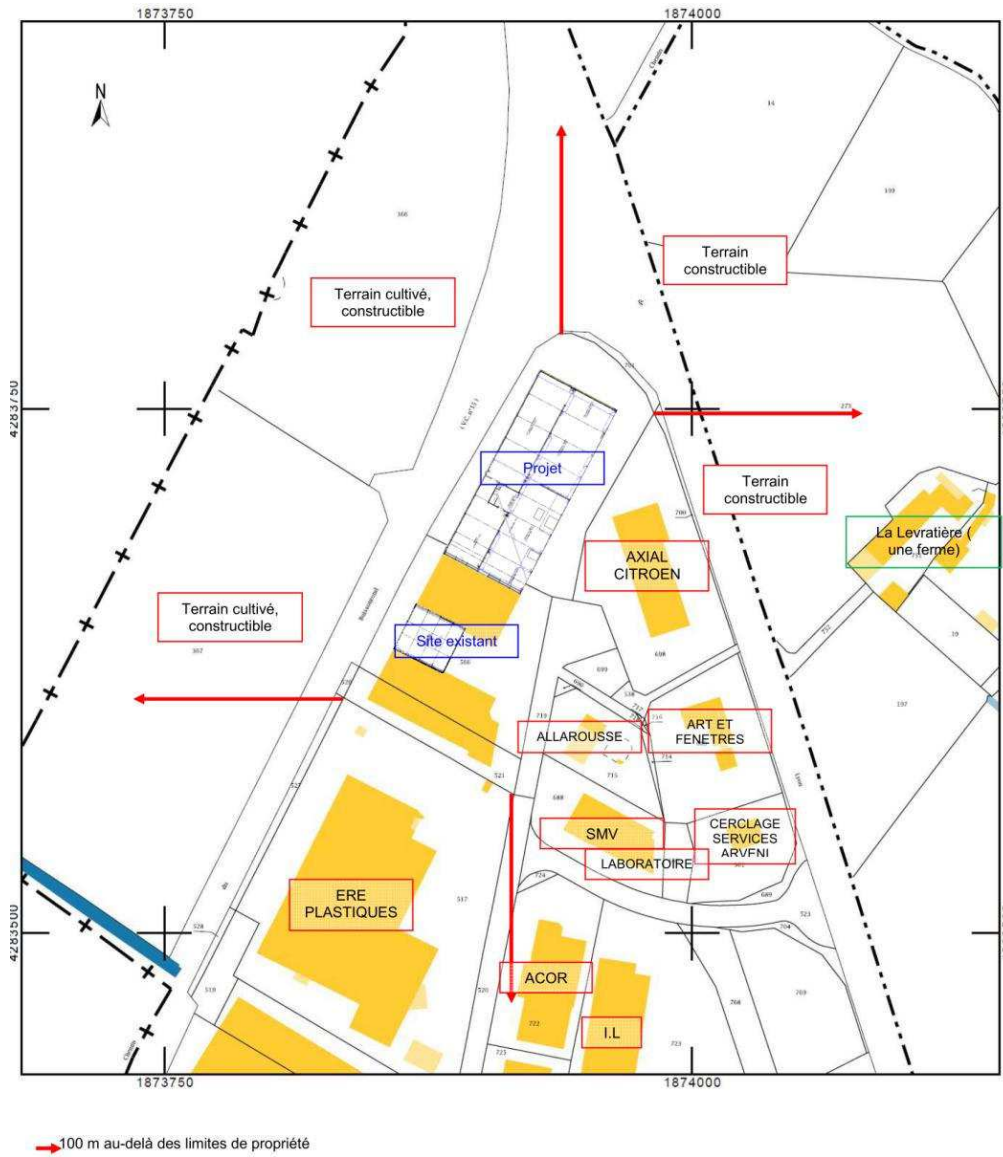
N° de rubrique	Intitulé	Activités exercées par RECORD INDUTRY	Régime de classement	Rayon d'affichage
2940.2.b	<p>Vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. (application, cuisson, séchage de) sur support quelconque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile):</p> <p>3. Lorsque les produits mis en œuvre sont des poudres à base de résines organiques.</p> <p>Si la quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre est :</p> <p>a) supérieure à 200 kg/j ⇒ A (1 km)</p> <p>b) supérieure à 20 kg/j, mais inférieure ou égale à 200 kg/j ⇒ DC</p>	<p>Actuelles :</p> <p>Poudrage en cabine d'une :</p> <p>Quantité maximale de produit susceptible d'être mis en œuvre :</p> <p style="text-align: right;">110 kg/j</p> <p>Projetées</p> <p>Poudrage en cabine d'une :</p> <p>Quantité maximale de produit susceptible d'être mis en œuvre :</p> <p style="text-align: right;">120 kg/j</p>	<p style="text-align: center;">DC</p> <p style="text-align: center;">DC</p>	<p style="text-align: center;">-</p>

ETAT INITIAL

Au droit du site, RECORD INDUSTRY est :

- A une altitude NGF de 208 m, sur un terrain plat,
- Hors de tout périmètre de protection du patrimoine naturel et paysager,
- Hors de tout périmètre de protection du patrimoine culturel, architectural et archéologique,
- Hors de tout périmètre de protection de captage en eau potable ou de zones de baignades,
- Attenant au ruisseau de Vaud (s'écoulant à 150 m au Sud Ouest et à 350 m à l'Ouest du projet) qui rejoint le ruisseau du Girondan (s'écoulant à 850 m au Nord Est du projet) lui-même rejoignant le Rhône à 1,7 km au Nord du projet,
- Sur un terrain perméable, où les eaux souterraines sont vulnérables à toute pollution de sols. A noter l'absence d'usages sensibles en aval hydrogéologique du site,
- Entouré de terres cultivables et constructibles au Nord, à l'est et à l'Ouest,
- Proche d'une ferme (à 130 m à l'Est),
- Proches d'entreprises et de PME (au Sud).

RECORD INDUSTRY – CREMIEU (38)
DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER



Cf **Annexe 17** : plan plus détaillé

Le voisinage est le suivant :

	Voisinage	Distance par rapport à RECORD INDUSTRY(m) entre limites de propriété
Nord	RD517	Immédiat
	Terrains cultivés constructibles	20 m et au delà
	Une grange désaffectée, une discothèque fermée et une maison du culte	260 m
	Le Jonchay (habitations)	460 m
	Bois de Vite, Marais du Grand Plan	850 m
Est	Bionnay (habitations)	900 m
	Entreprises Allarousse et Axial Citroen	Immédiat
	Terrains cultivés constructibles	Immédiat au delà
	RD517	20 m et au delà
	La Levratière (une ferme)	130 m
Sud	Premères habitations de Crémieu	250 m
	Zone industrielle	Immédiat et au delà
	Ruisseau de Vaud	150 m
	Une résidence (dans la zone industrielle)	500 m
Ouest	Plan d'eau La Planche	540 m
	Quartiers résidentiels	550 m et au delà
	Terrains cultivés constructibles	20 m et au delà
	Marais de la Besseye	400 m

IMPACT DES ACTIVITES SUR L'ENVIRONNEMENT

COMPATIBILITE DU SITE AVEC L'AFFECTATION DES SOLS

*N'ont ainsi pas été identifiés dans le secteur d'étude :

- de Plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée,
- de Programme d'actions national et programmes d'actions régionaux pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole,
- de S.A.G.E ni de contrat de rivière (site hors périmètre du SAGE de la Bourbre).

Le site respecte les préconisations du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (**SDAGE**) du bassin Rhône Méditerranée pouvant le concerner : site (dans sa configuration actuelle et future) en rejet 0 (pas de rejet industriel aqueux), pré-traitement des eaux pluviales via séparateur à hydrocarbures, traitement des boues issues de ce pré-traitement dans des filières adaptées, rejets aqueux résiduaires du site (qui se résument à des eaux vannes) ne contiennent pas de substances particulières dangereuses susceptibles de dégrader la qualité des boues de la station de Saint Romain de Jalionas, retenue de l'intégralité des eaux générées en cas d'extinction d'un incendie.

Le site respecte les orientations du Plan régional d'élimination des déchets dangereux Rhône Alpes pouvant le concerner. La société RECORD INDUSTRY apporte toute son attention à la gestion des déchets dangereux qu'elle génère, que ce soit vis-à-vis de leurs conditions de stockage ou de leur devenir (en filières de traitement adaptés en favorisant la valorisation et le recours à des prestataires locaux lorsque cela est possible).

Aucune mesure opérationnelle du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ne concerne le projet RECORD INDUSTRY. A noter cependant que le secteur de la zone industrielle des Triboulières est considéré comme futur espace structurant dans l'organisation urbaine des pôles. Ainsi les abords de cette zone feront l'objet d'une modification : nouvelle entrée ouest de Crémieu-Villemoirieu.

PHASE TRAVAUX

Rappelons que le projet d'implanter des équipements de traitement de surface supplémentaires (traitement de pièces aciers), objet de la présente demande, ne modifie pas les surfaces initialement prévues. L'implantation et la mise en fonctionnement de la future ligne de traitement de l'acier ne perturberont donc pas ni le mode ni les zones de production actuelles. Les modifications temporaires liées aux travaux se résument donc ainsi :

- Absence de risque de déversement accidentel :

Pas de manipulation de vidange ni de remplissage d'équipements contenant des fluides dangereux.

- Absence de production de déchets à gérer par le site :

Les déchets produits durant cette phase des travaux seront des déchets de chantier (gravats et matériaux métalliques) à la charge du maître d'œuvre en tant que déchets non dangereux (répondant aux critères d'acceptation de déchets inertes).

EFFETS SUR LE CLIMAT

L'activité de RECORD INDUSTRY, comme toute activité anthropique, pourra générer des gaz à effet de serre ou des substances appauvrissant la couche d'ozone (abrégé par SAO ou SACO).

RECORD INDUSTRY abrite uniquement :

- 21 tubes radiants gaz de puissance unitaire 25 ou 30 kW, pour le chauffage des ateliers,
- 1 chaudière de 300 kW au gaz de ville pour chauffer les deux bains de dégraissage,
- 1 étuve et 1 four de cuisson de respectivement 100 et 200 kW.

Les éléments gaz seront contrôlés, réglés et entretenus annuellement afin que la dispersion des gaz de combustion soit optimisée.

Quand il est consommé 1 tonne de gaz (naturel ou propane) 651 kg éq carbone sont émis, contre 856 kg éq carbone pour la consommation d'une tonne de fuel domestique.

RECORD INDUSTRY – CREMIEU (38)
DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

L'autre source d'énergie, l'électricité, est d'origine nucléaire (très faible émission de carbone).

Une autre source évidente d'émission de gaz à effet de serre sera le transport routier. Les transports (vers et depuis le site) ne se font que par route. Le trafic généré par RECORD INDUSTRY se résume à des transports locaux et il n'existe pas pour ce type de transport d'alternative possible.

TRAFIC ROUTIER

Les activités actuelles et futures exercées sur le site sont la source de très peu de trafic routier (moins de l'ordre de 90 mouvements / jour, dont 70 relatifs aux allers retours du personnel). Sur la base des comptages réalisés en 2009 sur les axes les plus proches du site (RD 75 et RD517), ce trafic est négligeable.

Les livraisons et les expéditions sont exclusivement assurées sur les plages horaires de 8h – 12h et 13h30 – 17h, du lundi au vendredi. Le site dispose d'une voie interne suffisamment large pour permettre aux véhicules de circuler aisément jusqu'au lieu de livraison.

57 places de parking sont destinées aux véhicules automobiles. Aucun poids lourds destiné aux approvisionnements ou aux expéditions n'est amené à stationner sur le site. Néanmoins, le site dispose d'un système de prétraitement de ses eaux pluviales en aval du bassin.

La vitesse de circulation est réduite à l'approche du site. L'utilisation des avertisseurs sonores est interdite en dehors d'un cas de danger immédiat.

NUISANCES SONORES

Origines	Impacts liés au site
<p>Les équipements bruyants relevés sur site sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• Circulation interne,• Sorties de chariots élévateurs,• Atelier Tôlerie,• Dans une moindre mesure, le compresseur, l'Atelier Assemblage et les groupes de climatisation. <p>La Route D75 à l'ouest engendre un bruit de fond très perceptible</p>	<p>Dans le cadre du présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter, la société RECORD INDUSTRY a réalisé une campagne de mesures de bruit afin d'évaluer l'impact sonore engendré par l'activité du site dans sa configuration actuelle et de définir les niveaux de bruit résiduel au niveau du projet.</p> <p>RECORD INDUSTRY a ainsi missionné l'organisme de contrôle DEKRA. Cette campagne de mesure de bruit a été réalisée le 09 juin 2015. Le rapport de mesures conclut que l'impact généré par la société est conforme aux exigences de l'Arrêté du 23 janvier 1997 :</p> <p>Les niveaux en limite de propriété sont conformes. Les émergences calculées sont conformes.</p> <p>En limites de propriété Ouest et Est, l'activité du site actuel n'était quasiment pas perceptible, les niveaux mesurés ont donc servi de niveaux résiduels. Lors des mesures, des travaux de voirie étaient effectués sur la Route D75.</p> <p>La chaudière qui permettra la chauffe du bain de dégraissage sera la même que celle utilisée pour le dérochage. De fait, la pompe du circuit primaire sera la même. De plus, tel que l'aménagement est prévu, le circuit permettra de passer soit de l'acier soit de l'aluminium, nous ne pourrons avoir que très rarement dans la journée les deux pompes des circuits secondaires en même temps. Le tunnel de rinçage sera également le même que celui déjà utilisé pour l'aluminium. Seul, le rajout de la conversion acier générera le fonctionnement d'une pompe supplémentaire. L'ensemble de ces équipements est conforme à la réglementation et dispose d'un marquage spécifique. Tous ces équipements seront installés en intérieur. Par conséquent, aucune augmentation du niveau sonore n'est attendue. L'activité ne générera pas de vibrations.</p> <p>Une mesure de bruit sera réalisée à l'issue de l'installation et de la mise en fonctionnement des nouveaux équipements afin de vérifier la conformité du site à l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997.</p>

REJETS AQUEUX

Origines	Impacts liés au site
<ul style="list-style-type: none"> • les eaux de procédés, encore appelées eaux industrielles ou eaux résiduaires, • les eaux domestiques, • les eaux pluviales. 	<p><u>Sources</u> : L'alimentation en eau de l'usine est assurée depuis le réseau de distribution communal. Le site est alimenté en eau de ville et dispose d'1 compteur général ainsi que d'1 disconnecteur. 1 compteur et 1 disconnecteur seront aussi installés au traitement de surface dans le cadre du projet.</p> <p><u>Usages</u> : La consommation en eau de ville couvre les besoins en eaux sanitaires (projetées à 300 m³/an) et industriels (projetées à 550 m³/an).</p> <p>Les eaux sanitaires sont dirigées vers la station d'épuration de Saint Romain de Jalionas, via le réseau communal.</p> <p>Les eaux pluviales du site provenant des toitures des bâtiments d'origine sont dirigées vers le réseau d'eaux pluviales communal ; celles des toitures des nouveaux bâtiments, des voiries et parkings transiteront par un bassin écrêteur puis seront traitées par passage en séparateur à hydrocarbures avant rejet dans le milieu naturel (par infiltration).</p> <p>Le site ne génère aucune eau usée de type industriel : elles sont soit traitées en tant que déchets dangereux soit réutilisées dans le process.</p>

EMISSIONS ATMOSPHERIQUES

Origines	Impacts liés au site
<p>Les sources d'émissions possibles sur le site sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poussières métalliques aux postes de soudage, • Vapeurs du bain de traitement de surface chauffé (dégraissage aluminium), • Poussières et NOx au four de cuisson et étuve après peinture. 	<p>Les postes de soudage sont dotés de système de récupération des émanations possibles à la source, pour être canalisées et rejetées en un point unique en toiture (hauteur de conduit : 10 m).</p> <p>Le bain chauffé pouvant générer des émissions atmosphériques est le dégraissage aluminium. Le système de traitement au niveau du bac de dégraissage de l'aluminium, afin de respecter les seuils des rejets atmosphériques, est un dévésiculateur : intégré au dispositif d'extraction, il est destiné à piéger les gouttelettes d'un diamètre supérieur à 15 microns. Disposé avant le ventilateur d'extraction, cet équipement en PPH est équipé d'une rampe de lavage interne à déclenchement automatique programmable.</p> <p>Les résultats de la campagne de mesures effectuées en mars 2016 (à titre informatif, par nos soins), viennent à confirmer le large respect des prescriptions pouvant être édictées pour les installations du site dans sa configuration future (soit sous le régime de l'autorisation).</p> <p>Les peintures poudres de la cabine de poudrage sont reprises en bigs bags étanches grâce à un filtre final. Aucun rejet n'est issu de cette installation.</p> <p>Pour finir, les émanations issues de la combustion du gaz naturel de la chaudière, du four et de l'étuve (de petites puissances de 100, 200 et 300 kW) présentent un caractère faiblement polluant.</p> <p>Au regard des prescriptions de l'Arrêté du 15 septembre 2009 relatif à l'entretien annuel des chaudières dont la puissance nominale est comprise entre 4 et 400 kilowatts, une vérification de la chaudière, une évaluation de son rendement ainsi qu'une évaluation des émissions d'oxydes d'azote (NOx) seront réalisés ainsi que, le cas échéant, son nettoyage et son réglage.</p> <p>Le fonctionnement de RECORD INDUSTRY n'apparaît pas être le siège d'odeurs susceptibles de perturber le voisinage.</p>

GESTION DES DECHETS

Origines	Impacts liés au site
<ul style="list-style-type: none"> • la production de l'usine, • l'entretien ou à la maintenance des équipements, • l'activité humaine et tertiaire. 	<p>Sur le site, les déchets non dangereux sont, issus des activités administratives et de réception produits (papiers, cartons, films d'emballage ...). Le site dispose d'une zone extérieure destinée à recevoir une benne de 10 m³ pour les Déchets Non Dangereux (DND) ; une benne de 10 m³ pour les déchets métalliques (chutes liées à la production) ; une benne de 10 m³ pour les déchets de bois ; une benne de 10 m³ pour les cartons.</p> <p>Le site dispose, par ailleurs, d'une poubelle pour y déposer ses autres déchets non dangereux (de type ordures ménagères).</p> <p>Les déchets dangereux issus des activités exercées sur le site se déclinent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les bains usés, qui sont envoyés en destruction en centre spécialisé et seront, soit vidangés directement, soit, dans le cas d'un bain souillé à vidanger, entreposés dans des containers cubiques d'1m³ sur rétentions zonées selon la nature des produits entreposés ; • Les boues du séparateur à hydrocarbures, qui sont curées annuellement par une entreprise autorisée pour valorisation ou destruction en centre autorisé ; • Les déchets de peintures poudres, qui sont entreposés dans des bigs bags étanches sur sol étanche et à l'abri des intempéries ; • Les huiles usées, qui sont stockées en fûts métalliques étanches sous abri extérieur, en vue d'être reprises directement pas les fournisseurs ; • Emballages et chiffons souillés par des produits chimiques, qui sont envoyés en centre de traitement pour incinération. <p>Leur élimination est associée à l'émission d'un bordereau de suivi de déchets (BSD), accompagnant le déchet pendant toute la phase de transport jusqu'à l'installation destinataire, celle-ci pouvant être un centre autorisé, un centre de regroupement ou de pré-traitement.</p>

IMPACTS SUR LA PROTECTION DES BIENS ET DU PATRIMOINE CULTUREL

L'implantation de RECORD INDUSTRY, dans la zone industrielle des Triboulières, assure un éloignement vis-à-vis du patrimoine culturel mais aussi vis-à-vis des écoles, des hôpitaux et des autres établissements sensibles de la commune.

INSERTION PAYSAGERE

Cet aspect est traité de façon coordonnée par l'exploitant. Le bâtiment de production est de style classique pour un bâtiment industriel ; charpente et bardages métalliques laqués.

Un traitement paysager est réalisé aux abords de l'usine.

L'ensemble du site est maintenu propre, pour des règles de sécurité et de salubrité, mais aussi pour la bonne image de marque laissée aux visiteurs et usagers de la zone.

IMPACT SUR L'HYGIENE, LA SALUBRITE ET LA SECURITE PUBLIQUE

La société RECORD INDUSTRY intègre les règles d'hygiène et de sécurité pour la sécurité des travailleurs. Les moyens mis en place garantissent également l'absence d'impact sur la santé, l'hygiène et la salubrité publique.

ASPECT FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

L'implantation de RECORD INDUSTRY, dans la zone industrielle des Triboulières, assure un éloignement suffisant vis-à-vis du patrimoine d'intérêt faunistique et floristique pour ne pas craindre d'effets directs ni indirects du projet sur ce dernier. L'extrémité est de la zone NATURA 2000 se situe en effet à 200 m à l'ouest du site et la RD75 les sépare.

Les moyens mis en place pour canaliser et traiter les rejets (listés ci-dessous) garantissent également l'absence d'impact sur ce patrimoine d'intérêt faunistique et floristique :

- rejets aqueux industriels nuls,
- lissage du débit et pré-traitement des eaux pluviales (pour celles ne rejoignant pas le réseau communal) en bassin et séparateur à hydrocarbures,
- dévésiculeur sur bac de dégraissant aluminium,
- stockage et élimination maîtrisée des déchets.

IMPACT LUMINEUX

RECORD INDUSTRY a porté une attention particulière pour ne pas engendrer de nuisances lumineuses vis-à-vis de son entourage (lumières extérieures de faible hauteur, dirigées vers le bas et éteintes durant la nuit).

UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE

L'électricité et le gaz naturel constituent les 2 énergies consommées sur le site.

- Electricité :

Rappelons qu'elle couvre les besoins en :

- Fonctionnement des pompes au traitement de surfaces,
- Tôlerie,
- Usinage des profils,
- Confection des toiles,
- Dans une moindre mesure, éclairage des locaux.

- Gaz de ville : pour l'alimentation de la chaudière, de l'étuve et du four et le chauffage des ateliers via aérothermes et radiants.

Ces installations sont de faibles puissances (maximum 300 kW pour la chaudière, soit inférieure au seuil de la déclaration sous la rubrique 2910). Le rendement de ces installations (neuves) sera vérifié annuellement.

Le gaz naturel, d'origine fossile (non renouvelable), constitue le combustible le moins polluant avec l'électricité. Son rendement énergétique est par ailleurs beaucoup plus avantageux que celui de l'électricité, pour la production de chaleur.

Il est à citer par ailleurs, que le site a :

- projeté la récupération des calories des cheminées d'extraction du four et de l'étuve pour réutilisation de la chaleur dans le système de chauffe des bains ;
- réalisé un audit énergétique transport ;
- projeté la mutualisation des transports pour 3 sites (incluant celui de Crémieu).

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

La cartographie des risques est donnée en **Annexe 13**.

Sur la base des potentiels de dangers identifiés, une étude de réduction des risques a été réalisée pour :

- 1 Réception de produits chimiques / Retrait des déchets dangereux : risque de déversement accidentel et de mélanges indésirables ;
- 2 Stockages de cartons : risque de départ de feu ;
- 2 Stockages de toiles PVC : risque de départ de feu ;
- 3 Stockage de produits chimiques : risque de déversement accidentel et de mélanges indésirables ;
- 4, 5 Atelier de traitement de surface : risque de départ de feu et risque de déversement accidentel et de mélanges indésirables ;
- 6 Cabine de poudrage : risque de formation d'une atmosphère explosive ;
- 7, 8 Etuve et four de cuisson : risque d'apparition, d'une onde de choc et d'un départ de feu ;
- 9 Travail des métaux, soudage : risque de départ de feu ;
- 10, 11 Utilités : risque d'apparition, d'une onde de choc et d'un départ de feu au niveau du compresseur et risque de départ de feu au niveau de la chaudière.

L'analyse de réduction des risques (via l'étude des moyens mis en œuvre par l'entreprise pour réduire la probabilité d'apparition et/ou la gravité) a permis de retenir (pour une étude plus détaillée) les phénomènes dangereux N° 2, 6, 7, 8.

Deux modélisations ont ainsi permis de coter les gravités des événements 2, 6, 7, 8 (risques moindres). Les conclusions de ces études sont, en effet, les suivantes :

★ Concernant le risque explosion au niveau du four, de l'étuve de séchage et de la cabine d'application de peinture

« Seuls les effets irréversibles (SEI) affectent potentiellement l'environnement extérieur du site RECORD INDUSTRY. Il n'y a donc ni risque léthal pour les cibles situées à l'extérieur du site, ni risque d'effet domino pour les établissements et installations externes au site.

Précisons que suivant les préconisations en matière d'urbanisme de la circulaire du 04/05/07 (relative au porter à la connaissance " risques technologiques " et maîtrise de l'urbanisation autour des installations classées), l'aménagement ou l'extension de constructions existantes est possible dans les zones exposées à des effets irréversibles. L'autorisation de nouvelles constructions est également possible sous réserve de ne pas augmenter la population exposée à ces effets irréversibles. »

Par ailleurs, il est à préciser qu'une modélisation s'effectue en ne considérant aucune barrière de sécurité. Sont ainsi listées, ci-dessous, les mesures de sécurité permettant d'abaisser la probabilité d'occurrence de ces 2 phénomènes :

Four et étuve :

Maitrise du débit de gaz : Chaque brûleur est équipé en amont d'un régulateur de pression gaz afin d'assurer le débit constant du gaz qui alimente un multibloc. Chaque multibloc est composé d'1 pressostat gaz, de 2 vannes magnétiques, d'1 filtre gaz et d'1 pressostat gaz

La chaudière est asservie à un thermostat et dispose de sécurités. A noter également la présence d'un pressostat gaz (s'il n'est pas actionné à cause d'une pression trop basse, le démarrage du brûleur est interrompu. Après un temps d'attente de 2 minutes, le brûleur tente un nouveau démarrage. S'il y a toujours un problème de manque gaz, le brûleur tente un 3^{ème} démarrage au bout de 2 minutes. Après le 3^{ème} essai infructueux, un nouveau démarrage ne peut se reproduire qu'après 1 heure d'attente).

RECORD INDUSTRY – CREMIEU (38)
DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

Afin de garantir la maîtrise du risque de fuite : après un arrêt par régulation du brûleur, il y a un contrôle d'étanchéité automatique.

Si le brûleur est mis hors service lors d'un arrêt par sécurité ou par une panne réseau, le contrôle d'étanchéité s'effectue au prochain démarrage du brûleur.

- Le brûleur s'arrête lors de la phase d'allumage
- Contrôle d'étanchéité
- Redémarrage automatique en l'absence de détection de problème d'étanchéité

Et enfin, afin de garantir l'absence de facteur de confinement : dans l'éventuelle défaillance des valves de sécurité gaz (citées plus haut) qui entraînerait le remplissage du four et de l'étuve de gaz, une pré-ventilation de 5 minutes est programmée afin de débarrasser le four et l'étuve d'une éventuelle présence de gaz tous les jours, avant le démarrage des brûleurs.

★ Concernant le risque d'effets toxiques associés aux fumées de combustion d'un incendie de stockage de toiles PVC :

Seuls les effets irréversibles (SEI) affectent potentiellement l'environnement extérieur du site RECORD INDUSTRY. Ces effets toxiques, définis pour une durée d'exposition de 60 min, sont établis à une hauteur supérieure à 4 m (aucun effet au sol).

Au regard des caractéristiques des enjeux potentiellement exposés (route et espaces verts sans cibles en hauteur), il n'y a pas de risque particulier pour l'environnement du site.

ORGANISATION EN MATIERE DE SECURITE INCENDIE

La sécurité dans l'entreprise est gérée par le chef d'entreprise en collaboration avec les 7 sauveteurs secouristes du site. Le délégué à la sécurité, pompier volontaire, et le responsable de production, effectuent les exercices d'évacuation 1 à 2 fois par an et des rondes quotidiennes dans l'usine.

C'est également lui qui est chargé de vérifier que les consignes de sécurité sont appliquées dans les différents secteurs de l'entreprise. Enfin il suit la mise en application des plans d'actions.

Les contrôles suivants sont réalisés : stockages de produits chimiques, armoires électriques, respect des consignes de sécurité (interdiction de fumer...), matériel d'intervention (extincteur, RIA, absorbants...), porte coupe feu.

MOYENS DE SECOURS PRIVES

Alerte durant les heures ouvrées

Des avertisseurs sonores (sirènes) sont implantés de façon à être perçus quel que soit l'emplacement de travail. Une alarme incendie de type 1 (certifiée APSAD R7) couvrira les ateliers production (comprenant la chaudière), le local compresseur, les 3 armoires TGBT, ainsi que les locaux sociaux et les paliers des bureaux administratifs. Au déclenchement de l'alarme incendie, le délégué à la sécurité a en charge de faire sortir tout le personnel jusqu'au point de rassemblement du site. Des responsables de zone tôlerie, montage, bureau ont en charge de savoir qui est présent dans l'atelier et de faire un rapport au point de rassemblement.

Alerte hors heures ouvrées

L'alarme incendie est reliée au téléphone d'astreinte du responsable de site.

Extincteurs et RIA

Répartis sur l'ensemble de la surface du bâtiment, leur contrôle annuel est assuré par une entreprise extérieure habilitée à effectuer les contrôles de ces appareils.

Exutoires

- Bâtiments récents :
Le désenfumage des ateliers de production, d'une surface minimale de 2%, se fait à l'aide d'exutoires de fumées par châssis ouvrant selon le référentiel APSAD R17. Leur déclenchement est automatique par fusible ou manuel par manœuvre pneumatique à l'aide de cartouches CO2 (deux commandes manuelles opposées sont à proximité des issues de secours) ;
- Bâtiments d'origine :
Des fenêtres d'extraction de fumées sont placées au niveau du plafond des ateliers, leur déclenchement s'effectue manuellement par pression sur un bouton de commande d'ouverture placé à proximité de l'issue de secours. Dans les 2 cas, les commandes sont manuelles.

Ces exutoires de fumées sont régulièrement vérifiés et entretenus, au moins une fois par an par un organisme ou installateur agréé.

MOYENS DE SECOURS EXTERNES

L'installation est rattachée au Centre d'Incendie et de Secours de Villemoirieu, à même d'intervenir rapidement (distance d'1,5 km du site) suivant le déclenchement de l'incendie. Le site est accessible aux pompiers par le portail. Le bâtiment est accessible sur 3 faces par la voie de desserte de la ZI conçue pour supporter le passage des véhicules incendie. A noter l'aménagement d'une voie pompiers dans la cadre du projet. 1 poteau incendie communal se situe à moins de 100 mètres, à l'entrée du site.

EAUX INCENDIE

Le besoin en eaux incendie a été dimensionné à 250 m³/h. le poteau incendie communal apparait donc insuffisant pour couvrir ces besoins. Une bache de 380 m³ est installée sur le site.

La rétention nécessaire à la retenue des eaux d'un incendie (en cas de pluie) est estimée à 625 m³. Afin de répondre à ce besoin, RECORD INDUSTRY dispose :

- D'une retenue de plus de 80 m³ dans le bâtiment de 4 200 m², via la création de pentes de 2 cm,
- D'une retenue de 46 m³ via la mise en charge du réseau du site,
- Du bassin écrêteur d'un volume de rétention de 499 m³.

Une vanne d'obturation est installée en aval du bassin écrêteur, afin de permettre à ce dernier de retenir les eaux incendie.

CONCLUSION DE L'ETUDE DE DANGERS

En conclusion, l'analyse de réduction des risques semi-quantitative a conduit à ne retenir aucun scénario d'accident imposant à l'exploitant de vérifier qu'il a analysé toutes les mesures de maîtrise du risque envisageables et mis en œuvre celles dont le coût n'est pas disproportionné par rapport aux bénéfices attendus, soit en termes de sécurité globale de l'installation, soit en termes de sécurité pour les intérêts visés.

Face au risque d'incendie, dans la mesure où l'incendie est détecté rapidement, une intervention par les membres du personnel est envisageable. Le cas échéant, l'intervention des secours extérieurs est envisageable rapidement.

Les mesures techniquement et économiquement envisageables, sont en place sur le site afin d'assurer un niveau de risque aussi bas que possible. Il n'est donc pas requis de mesure de réduction du risque complémentaire.